

AFFAIRE N° 9

NOUVELLE INSCRIPTION de la SUBVENTION FIDOM de 2.166.666 Frs pour l'exercice 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Juin 1951

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération (affaire n° 22) en date du 7 Décembre 1950, approuvée le 12 Janvier 1951 le Conseil Municipal avait voté l'inscription par autorisation spéciale, au budget de 1950, tant en recettes qu'en dépenses la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS (2.166.666 Rs) CFA correspondant au 1/6 des crédits de paiement accordés par le Comité Directeur du FIDOM aux collectivités locales de la Réunion en vue de financer les travaux inscrits à la tranche annuelle de leur programme quadriennal d'équipement.

N'étant pas utilisée, cette somme a été reprise dans les opérations budgétaires de la commune au budget de 1951 (ordre de recette n° 18 du 29 Janvier 1951) par application des dispositions de l'article 27 (Instruction Direction Comptabilité Publique du 5 Mai 1940).

Je vous demande en conséquence, de bien vouloir voter à nouveau et par autorisation spéciale, l'inscription de ce crédit en recettes et en dépenses au budget de la Commune pour l'exercice 1951./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité